



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 7 juin 2024
Date d'affichage : le 7 juin 2024

Le treize juin deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 7 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Julie Rabinand, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Jean-Claude Bonhomme, Michaël Roussel, Edern Picault, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Eve-Lise Martin, Adeline Masson, Thibaut Onasch, Marc Guillot, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemerrier, Sophie Maure, Daphnée Blay.

Pouvoirs : Daniel Lecomte a donné pouvoir à Yannick Cerclé
Soizic Leroux a donné pouvoir à Julie Rabinand
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Daphné Blay a donné pouvoir à Sophie Maure
Etienne Lanuzel a donné pouvoir à Emmanuel Lemerrier

Absents : Jean-Claude Bonhomme, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Adeline Masson, Thibaut Onasch.

Emmanuel Lemerrier est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/38 – Participations

M CHEVALIER Jean-Yves pour le compte de la SCI L'INGRELOT a interpellé la mairie dans le but d'acquérir la parcelle ZP 285 (ancien bien sans maître) au lieu-dit l'Ingrelot pour un projet de lotissement commercial. Ce terrain de 264 m² est classé en zonage Uec au Plan Local d'Urbanisme.

Une demande d'estimation a été faite auprès de la DGFIP Domaine, la valeur de la parcelle a été estimée à 9768 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Considérant que la commune n'a pas usage de ce terrain, ni de projet sur celui-ci, la commune accepte de céder ce bien au demandeur pour la somme de 10 745€.

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20240613-2024-38-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

ARTICLE 1 – approuve la cession de la parcelle ZP285 à la SCI L'INGRELOT pour un montant de 10 745€,

ARTICLE 2 – autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de la vente.

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 13 juin 2024

Le Maire, Michel Guillard

